

MAIRIE de *La Garche* ARRONDISSEMENT DE *Coulon*
Du *Quatorze* *Vendredi* mil neuf cent *deux*, à *cinq* heures du *soir*.

ACTE DE MARIAGE de *Gucit Edouard Jules Raymond*.

Agé de *vingt cinq* ans, né à *La Garche* du mois
département du *Var*, le *vingt trois* du mois
d' *Janvier* mil huit cent *soixante dix sept* profession
de *propriétaire* domicilié à *La Garche* département
du *Var* fils *marié* de *son* *Gucit Thérèse*
Edouard Théodore né à *La Garche* département
du *Var* en son vivant profession de *Receveur de la commune*
domicilié à *La Garche* département de *Var*
et de *son* *Gucit Antoinette Marie* née à *La Garche*
département du *Var* son épouse, en son vivant sans profession domiciliée
à *La Garche (Var)* d'une part.

Et de *Julien Louis Sophie Marie*.

Agé de *vingt deux* ans, née à *La Garche* du mois
département du *Var*, le *quatre* du mois
d' *Avril* mil huit cent *quatre vingt* profession
d' *ouvrière* domiciliée à *La Garche* département
du *Var* fille *mariée* de *son* *Julien Paulin*
Jean Baptiste Jean né à *La Garche* département
du *Var* en son vivant profession de *marchand de vin*
domicilié à *La Garche* département de *Var*
et de *André Thérèse* née à *La Garche*
département du *Var* son épouse, sans profession, domiciliée à *La Garche (Var)*
sa mère, ici présente et autorisée d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite
sont opposition le *samedi deux novembre mil neuf*
cent deux devant l'affiche pendant le délai
voulu par la loi.

2° Vu l'acte de naissance du futur époux
3° Vu l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été
fait de contrat de mariage à la date de

de mois d' mil neuf cent
par devant M^r notaire à
département d'

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Julien Louis*
Sophie Marie et l'autre *Gucit Edouard Jules*
Raymond,

Le tout en présence de *Orgence Victor*
domicilié à *La Garche* département du *Var*
agé de *soixante* ans, profession de *propriétaire*
ni parent ni allié des futurs.

De *Emmanuel Raoul*
domicilié à *La Garche* département du *Var*
agé de *vingt huit* ans, profession de *Docteur en*
médecine, ni parent ni allié des futurs.

De *Gilles Albert*
domicilié à *La Garche* département du *Var*
agé de *vingt deux* ans, profession de *fabricant de*
bouchon *deux fois et la future*,

Et de *Gucit Raymond*
domicilié à *La Garche* département du *Var*
agé de *soixante dix huit* ans, profession de *propriétaire*
ou allié des futurs.

Après quoi moi, *Gucit Charles Marie de la*
Commune de *La Garche*.

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par *toutes les parties*;

Après quoi les futurs époux se sont

Edouard Jules
Charles Marie
Julien Louis
Raymond
Orgence Victor
Emmanuel Raoul
Gilles Albert